



RÉGULARISATION DE TOU.TE.S LES ÉTUDIANT.E.S SANS PAPIERS!

Depuis les attentats de novembre 2015, la préfecture de police de Paris n'acceptait plus les dossiers inférieurs au niveau Master pour la régularisation exceptionnelle par les études. C'était déjà une catastrophe pour celles et ceux qui veulent accéder aux études en France. Depuis la rentrée 2017, elle n'accepte plus aucun dossier de régularisation.



ÉTUDIANT.E SANS PAPIERS

TU ES

ÉTUDIANT.E SANS PAPIERS

TU RESTERAS



C'est le message que nous a adressé la préfecture lors de la dernière manifestation organisée le 16 novembre 2017 devant la Cité Universitaire. Depuis août, la préfecture ne nous laisse plus déposer de demandes de régularisation pour les étudiant.e.s sans titre de séjour. On nous demande d'attendre...au moins jusqu'à Noël, pour savoir si oui ou non, les dépôts pourront reprendre. Nous ne croyons pas au Père Noël. Nous voulons des papiers, ici et maintenant !

Pour cela, nous vous invitons à un second rassemblement

CE JEUDI 30 NOVEMBRE À 10H

Devant le portail d'entrée de la Cité universitaire,

en face de la gare RER B

(où se trouve l'antenne de la préfecture de Paris dédiée aux étudiant.e.s étranger.e.s.).

RÉUNION DU COMITÉ DE MOBILISATION À 12H

Après ce rassemblement, nous invitons
tou.te.s les participant.e.s à se réunir
pour organiser la suite à donner au mouvement.
Amenez de quoi grignoter pour une réu-goûter
dans le local de RUSF, au 90 rue de Tolbiac,
9e étage, B9.03, 75013, Paris
(métro Olympiades)

Nous contacter : Réseau Universités Sans Frontières Paris 1 mail : rusfparis1@gmx.fr
facebook : Rusf Paris 1 Panthéon-Sorbonne (en message privé)

Nous réclamons l'égalité entre étudiant.e.s français.e.s et étranger.e.s

À chaque étape de leur parcours, les étudiant.e.s étranger.e.s rencontrent des obstacles importants. L'université leur impose des démarches discriminatoires lors de leur inscription : procédure d'admission obligatoire, préalable à l'inscription administrative ; obligation de redoubler leur dernière année d'étude ; parfois, contrôle illégal de leur titre de séjour (seule l'identité doit être contrôlée par l'université). La préfecture effectue un contrôle pédagogique : impossibilité de redoubler ou de se réorienter sous peine de perdre leur titre de séjour. Même pour trouver un job étudiant, c'est la galère : pour les Algérien.ne.s, obtention obligatoire d'une autorisation provisoire de travail ; pour tou.te.s, temps de travail limité à 18h hebdomadaires. Sans parler du travail non déclaré imposé aux sans-papiers. Au-delà de ces injustices, les conditions de vie et d'études sans titre de séjour sont intolérables et rendues toujours plus difficiles : pas de bourse ou de logement au CROUS. Pas accès à la sécu étudiante pourtant payée chaque année lors de l'inscription !

Construire la solidarité ici et maintenant

Le Réseau Université Sans Frontières (RUSF) a pour but de construire ensemble un réseau de solidarité concrète pour les étudiant.e.s étranger.e.s, notamment celles et ceux sans papiers : il nous faut soutenir ces étudiant.e.s dans leurs démarches, mais nous devons également être capables de réagir pour empêcher leur expulsion ; et nous mobiliser pour que chacun.e puisse étudier sans peur des contrôles d'identité, avoir accès aux bourses, puisse travailler légalement et ait accès à une couverture de sécurité sociale.

Tou.te.s les étudiant.e.s sans papiers doivent être régularisé.e.s !

**Notre revendication est simple
une carte d'étudiant.e = un titre de séjour!**